

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2009

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
Mme	DREYER	Véronique	conseillère
MM.	JAEGY	Sébastien	conseiller
	ERNY	Michel	conseiller
	LERCH	Christophe	conseiller
	BRETA	Christian	conseiller
	COMPERE	J-François	conseiller
Mme	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère

Absents excusés :

Ordre du jour :

- 1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : transfert de la compétence relative à la réalisation de prestations de services pour l'organisation et la gestion du service périscolaire les jours d'école, pour le compte des communes intéressées**

- 1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : transfert de la compétence relative à la réalisation de prestations de services pour l'organisation et la gestion du service périscolaire les jours d'école, pour le compte des communes intéressées**

Monsieur le Maire signale que par courrier du 16 décembre 2008, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin l'a saisi d'une modification des statuts de la Communauté de Communes ayant pour effet d'étendre les compétences de la Communauté de Communes.

Cette extension des attributions de la Communauté de Communes entraîne la modification suivante des statuts :

Article 2 : Objet de la Communauté de Communes

- Autres compétences

Après la rubrique « développement et mise en œuvre d'une politique d'aide et d'animation en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, des personnes âgées et des publics défavorisés », il est inscrit un nouvel alinéa ainsi rédigé :

- *« Réalisation de prestations de services pour l'organisation et la gestion du service périscolaire les jours d'école, pour le compte des communes membres intéressées »*

Le conseil municipal,

- **après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Président de la Communauté de Communes,**
- **après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-17

DECIDE d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes telle qu'elle est proposée par le Président.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
DREYER	Véronique	Conseillère Municipale	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	
BRETA	Christian	Conseiller Municipal	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	